

CC Pays Fort Sancerrois Val de Loire : Liste des servitudes d'utilité publique

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
ASSIGNY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SIAEP Val de Loire-Pays Fort	
ASSIGNY	AC1	Château de la vallée : la vallée ☐ façades et toitures du château et des communs y compris le pigeonnier (cad B1,150,151) inscription par arrêté du 17 février 1987	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
ASSIGNY	AC1	Moulin à eau de Tirepeine (sur la Commune de SUBLIGNY) : Le bâtiment du moulin, en totalité, y compris ses mécanismes et ses appareillages, la chambre attenante au moulin, sur sa façade nord, en totalité, la construction en appentis appuyée sur la façade ouest, en totalité, le système hydraulique (le bief d'amont et le bief d'aval ou arrière bief – y compris la pêcherie, les déversoirs et les vannes en dépendant), les façades et les toitures du logis, les façades et les toitures de la grange. (cad. A7, 15, 792,ZB59) inscription par arrêté du 20 juillet 2010	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
ASSIGNY	EL7	RD 47 approuvé le 14/04/1890 – Traversée d'Assigny depuis le chemin vicinal Pierrefitte-es-Bois après la mairie	Arrêté non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
ASSIGNY	I4	- réseau de transport : * liaison 63 KV N°1 Aubigny-Fortaie(la) – Henrichemont	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
ASSIGNY	I4	- réseau de transport : * liaison 63 KV N°1 Fortaie(la)-Sancerre-Vailly	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
ASSIGNY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
ASSIGNY	PM1	Plan de prévention des risques inondation et coulées de boue dans le Sancerrois	arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
ASSIGNY	PT3	Câble RG 18.20	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ASSIGNY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
BANNAY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP Val de Loire / Pays Fort	
BANNAY	AC1	- Périmètre de l'église Saint-Jacques à Cosne/Loire (Nièvre) (classement par arrêté du 01/10/1930)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BANNAY	AC1	- Périmètre de la maison Renaissance à Cosne/Loire (Nièvre) (inscription par arrêté du 29/12/1927)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BANNAY	AC1	- Périmètre du cinéma l'Eden à Cosne/Loire (Nièvre) (inscription par arrêté du 28/04/1999)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BANNAY	AC1	- Périmètre de l'église Saint-Aignan à Cosne/Loire (Nièvre) (classement sur liste de 1862)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BANNAY	AC1	- Périmètre de l'ancien couvent des Augustins à Cosne/Loire (Nièvre) (inscription par arrêté du 15/06/1977)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BANNAY	AC1	- Périmètre de la Tour des fortifications à Cosne/Loire (Nièvre) (inscription par arrêté du 25/10/1971)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BANNAY	AC1	Château de Buranlure (sur la commune de Boulleret) (cad BL 399) classement par arrêté du 5 mai 1944	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BANNAY	AC2	Partie de l'île de Cosne Site classé par arrêté du 12 avril 1952 (cad A1 n° 1680) superficie 8 hectares	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 5, avenue Buffon BP 6407 45064 Orléans cedex	
BANNAY	AS1	Captage « Verdiaux » Périmètre de protection immédiate et périmètre de protection rapprochée	- arrêté préfectoral n°2007.1.604 du 21/06/07	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
BANNAY	AS1	Captage « l'Isle de Cosne » P1, P2, P3, P4 et P5 – Périmètre de protection immédiate et périmètre de protection rapprochée	- arrêté préfectoral n°2007.1.604 du 21/06/07	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
BANNAY	EL2 bis	police et conservation du domaine public fluvial du canal latéral à la Loire	Code général de la propriété des personnes publiques : article L 2111-10 consistance du domaine public artificiel articles L 2122-1 à 16 utilisation du domaine public articles L 2124-6 à L 2124-15 utilisation du domaine public articles L 2132-5 à 11 police de la conservation prise d'eau article L 2142-1 déclassement du domaine public fluvial article L 3111-2 inaliénabilité du domaine public fluvial article L 5261-2 régime domanial des eaux article 5331-15 utilisation des eaux du domaine public	VNF Direction Territoriale Centre-Bourgogne 13 avenue Albert 1er CS 36229 21062 DIJON Cédex	
BANNAY	EL3	la Loire servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 58 Subdivision Gestion de la Loire 5 rue des Paty 58000 NEVERS	
BANNAY	EL7	RD 86 approuvé par décision du Conseil Général en date du 24 août 1887	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide- route de Guerry 18000 Bourges	
BANNAY	EL7	RD 955 Traversé de Bannay-Traversée de Bannay de la RD 955 vers Ste Gemme /Sury-en-Vaux	Arrêté non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide- route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BANNAY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 ave de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	
BANNAY	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du fleuve « Loire ») Val de Léré – Bannay	arrêté préfectoral le 11 juin 2002	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
BANNAY	PM1	Plan de prévention des risques inondation et coulées de boue dans le Sancerrois	arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
BANNAY	PT3	Câble GD 1249	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BANNAY	T1	Ligne 689000 Saint-Germain du Puy à Cosne sur Loire	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES	
BANNAY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
BARLIEU	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Compagnie des Eaux et de l'Ozone Collectivité : SIAEP Barlieu	
BARLIEU	AS1	Captage "Les Ardillers" avec périmètres de protection immédiate et rapprochée	- arrêté préfectoral n° 2004-1-1197 du 4 octobre 2004	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BARLIEU	EL7	- voie communale : * rue Etienne Dolet approuvé le 3/12/191	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Barlieu route Cernoy 18260 Barlieu	
BARLIEU	EL7	- voie communale : * rue Pasteur approuvé le 3/12/191	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Barlieu route Cernoy 18260 Barlieu	
BARLIEU	EL7	- voie communale : * rue du cimetière approuvé le 3/12/191	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Barlieu route Cernoy 18260 Barlieu	
BARLIEU	EL7	RD 8 approuvé le 30 juillet 1850	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
BARLIEU	EL7	RD 57 approuvé le 29 mars 1874, modifié de 22 août 1906	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
BARLIEU	EL7	VC 2 approuvé le 11 mars 1875	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Barlieu route Cernoy 18260 Barlieu	
BARLIEU	EL7	VC 3 approuvé le 18 avril 1876	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Barlieu route Cernoy 18260 Barlieu	
BARLIEU	EL7	VC 4 approuvé le 28 octobre 1880 modifié le 7 janvier 1875	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Barlieu route Cernoy 18260 Barlieu	
BARLIEU	EL7	VC 5 approuvé le 27 octobre 1880	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Barlieu route Cernoy 18260 Barlieu	
BARLIEU	I4	- réseau de transport : * liaison 225 KV N°1 Garchizy-Gien-Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BARLIEU	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
BARLIEU	PT2	liaison hertzienne Nevoy à Neuilly en Sancerre zone spéciale de dégagement I = 100 m	Décret du 11 janvier 2000	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 Rennes Armées	
BARLIEU	PT3	Câble RG 18115	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BARLIEU	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP Val de Loire / Pays Fort	
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	AS1	Captage avec périmètres de protection immédiate et rapprochée : "Le Glas" (alimentation de la centrale nucléaire)	Arrêté préfectoral n°2007.1.705 du 10/07/2007	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	EL2 bis	police et conservation du domaine public fluvial du canal latéral à la Loire	Code général de la propriété des personnes publiques : article L 2111-10 consistance du domaine public artificiel articles L 2122-1 à 16 utilisation du domaine public articles L 2124-6 à L 2124-15 utilisation du domaine public articles L 2132-5 à 11 police de la conservation prise d'eau article L 2142-1 déclassement du domaine public fluvial article L 3111-2 inaliénabilité du domaine public fluvial article L 5261-2 régime domanial des eaux article 5331-15 utilisation des eaux du domaine public	VNF Direction Territoriale Centre-Bourgogne 13 avenue Albert 1er CS 36229 21062 DIJON Cédex	
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	EL3	la Loire servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 58 Subdivision Gestion de la Loire 5 rue des Paty 58000 NEVERS	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	EL7	RD 82 approuvé par décision de la commission départementale du 10 mars 1880	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	I4	- réseau de transport : * liaison 400 kv (GR1) N°1 Belleville (Belleville-sur-Loire)- Gauglin	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité Groupe d'Exploitation Transport Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	I4	- réseau de transport : * liaison 400 kv (GR2) N°2 Belleville (Belleville-sur-Loire)- Gauglin	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité Groupe d'Exploitation Transport Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	I4	- réseau de transport : * liaison 400kv N°2 Gatinais-Gauglin	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité Groupe d'Exploitation Transport Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	I4	- réseau de transport : * liaison 400 kv N°5 (AUX1) Belleville (Belleville-sur-Loire) – Gauglin	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité Groupe d'Exploitation Transport Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	I4	- réseau de transport : * liaison 400 kv N°6 (AUX2) Belleville (Belleville-sur-Loire) – Gauglin	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité Groupe d'Exploitation Transport Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	I4	- réseau de transport : * liaison 63kV N°1 Fortaie (la)-Gauglin	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité Groupe d'Exploitation Transport Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	I4	- réseau de transport : * liaison 400 kv N°1 Bayet Gauglin	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité Groupe d'Exploitation Transport Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	I4	- réseau de transport : * liaison 400 kv N°2 Gauglin - St Eloi	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité Groupe d'Exploitation Transport Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	I4	- réseau de transport : * liaison 400 kv N°1 Gatinais-Gauglin	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité Groupe d'Exploitation Transport Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	I4	- réseau de transport : * Centrale nucléaire de Belleville	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité Groupe d'Exploitation Transport Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	I4	- réseau de transport : * poste de transformation d'énergie électrique 400 kv Gauglin	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité Groupe d'Exploitation Transport Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	I4	- réseau de transport : * poste de transformation d'énergie électrique 400kv Belleville	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité Groupe d'Exploitation Transport Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du fleuve « Loire ») Val de Léré – Bannay	arrêté préfectoral le 11 juin 2002 arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013	DDT/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	PM1	Plan de prévention des risques inondation et coulées de boues dans le Sancerrois	arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013	DDT/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	PT3	câble RG 18121	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
BOULLERET	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP Val de Loire / Pays Fort	
BOULLERET	AC1	- Périmètre de l'ancien couvent des Augustins à Cosne/Loire (Nièvre) (inscription par arrêté du 15/06/1977)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOULLERET	AC1	- Périmètre de la maison Renaissance à Cosne/Loire (Nièvre) (inscription par arrêté du 29/12/1927)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOULLERET	AC1	- Périmètre du cinéma l'Eden à Cosne/Loire (Nièvre) (inscription par arrêté du 28/04/1999)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOULLERET	AC1	- Périmètre de l'église Saint-Aignan à Cosne/Loire (Nièvre) (classement sur liste de 1862)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOULLERET	AC1	- Périmètre de la Tour des fortifications à Cosne/Loire (Nièvre) (inscription par arrêté du 25/10/1971)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOULLERET	AC1	- Périmètre de l'église Saint-Jacques à Cosne/Loire (Nièvre) (classement par arrêté du 01/10/1930)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOULLERET	AC1	Château de Buranlure (cad BL 399) classement par arrêté du 5 mai 1944 r = 500m	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOULLERET	AC2	Partie de l'île de Cosne Site classé par arrêté du 12 avril 1952 (cad BD n° 10) Superficie : 8 hectares	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 5, avenue Buffon BP 6407 45064 Orléans cedex	
BOULLERET	AS1	Captage avec périmètres de protection immédiate et rapprochée : « Pézeau n°1 et n°2 »	arrêté n° 2004-1-1205 du 5 octobre 2004 article L 1321.2 du code de la santé publique décret n° 89.3 du 3 janvier 1989 modifié par le décret n° 90.330 du 10 avril 1990 et par le décret n° 95.363 du 5 avril 1995	A.R.S 6 place de pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
BOULLERET	AS1	Captage avec périmètres de protection immédiate et rapprochée : « Demi Lune »	arrêté n° 2004-1-1205 du 5 octobre 2004 article L 1321.2 du code de la santé publique décret n° 89.3 du 3 janvier 1989 modifié par le décret n° 90.330 du 10 avril 1990 et par le décret n° 95.363 du 5 avril 1995	A.R.S 6 place de pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
BOULLERET	EL2 bis	police et conservation du domaine public fluvial du canal latéral à la Loire	Code général de la propriété des personnes publiques : article L 2111-10 consistance du domaine public artificiel articles L 2122-1 à 16 utilisation du domaine public articles L 2124-6 à L 2124-15 utilisation du domaine public articles L 2132-5 à 11 police de la conservation prise d'eau article L 2142-1 déclassement du domaine public fluvial article L 3111-2 inaliénabilité du domaine public fluvial article L 5261-2 régime domanial des eaux article 5331-15 utilisation des eaux du domaine public	VNF Direction Territoriale Centre-Bourgogne 13 avenue Albert 1er CS 36229 21062 DIJON Cédex	
BOULLERET	EL3	la Loire servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 58 Subdivision Gestion de la Loire 5 rue des Paty 58000 NEVERS	
BOULLERET	EL7	RD 13 approuvé le 03/06/1863	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOULLERET	EL7	VC 4 décision de la commission départementale du 28 octobre 1926	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies communales Mairie de Boulleret route de Cosne 18240 Boulleret	
BOULLERET	EL7	VC 8 décision de la commission départementale du 28 juillet 1921	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies communales Mairie de Boulleret route de Cosne 18240 Boulleret	
BOULLERET	EL7	VC 14 décision de la commission départementale du 3 avril 1924	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies communales Mairie de Boulleret route de Cosne 18240 Boulleret	
BOULLERET	I4	- réseau de transport : * liaison 63 kv N°1 Cosne-Sancerre	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie BP 124 45143 Saint Jean de la Ruelle Cédex	
BOULLERET	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
BOULLERET	PM1	Plan de prévention des risques inondation et coulée de boue dans le Sancerrois	arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013	DDT18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
BOULLERET	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du « fleuve » Loire) Val de Léré – Bannay	arrêté préfectoral le 11 juin 2002	DDT18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
BOULLERET	PT3	Câble RG 18717	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOULLERET	PT3	Câble GD 1249	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOULLERET	PT3	Câble RG 18.021	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOULLERET	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
BUE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR collectivité : commune de Bué	
BUE	EL7	RD 85 (traverse de Bué) approuvé par le conseil général du 21 août 1888	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
BUE	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
BUE	PM1	Plan de prévention des risques inondation et coulées de boue dans le Sancerrois	arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
BUE	PT2	Faisceau hertzien RELAIS HERTZIEN NEUILLY EN SANCERRE – RELAIS HERTZIEN SAINT PRIX	Décret 19 mars 2013	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BUE	PT3	Câble RG 18.56	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BUE	PT3	Fibre optique FO 18.01	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BUE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
CONGRESSAULT	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Compagnie des Eaux et de l'Ozone Collectivité : SIAEP Barlieu	
CONGRESSAULT	AC1	Le Bourg * Eglise paroissiale Saint Pierre Eglise en totalité (cad. AB 157): inscription par arrêté du 06 Janvier 2006	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CONGRESSAULT	AC1	le Moulin au Riche * Domaine du Moulin au Riche (Domaine du Moulin Riche) : Deux moulins en totalité situés de part et d'autre de la Gde Sauldre y compris le mécanisme et le lit du valet à l'int. du moulin situé sur la rive gauche de la rivière ; grange de type pyramidal à pans de bois, y compris sa charpente sur poteaux, sa distribution intérieure ainsi que son auvent ; façades et toitures de l'étable avec le fenil et celles du poulailler qui sont accolés à cette grange ; grange de type rectangulaire traditionnel, à pans de bois, située au nord ouest ; façades et toitures de l'ancienne grange ou remise, à pans de bois, accolée à la maison de maître ; façades et toitures de l'ancienne bergerie, à pans de bois, transformée en maison d'habitation, située en bordure de la Grande Sauldre, au sud-est (cad. A2, 50, 90, 93, 299) : inscription par arrêté du 21 mai 1987.	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CONGRESSAULT	EL7	RD 21 approuvé le 27/10/1888	Arrêtés non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CONCRESSAULT	EL7	RD 11 approuvé le 22/01/1887	Arrêtés non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
CONCRESSAULT	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
CONCRESSAULT	PT2	Liaison hertzienne Henrichemont vers Brétigny sur Orge (Essonne) zone spéciale de dégagement l = 500 m	Décret du 5 septembre 1989	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
CONCRESSAULT	PT3	Câble RG 18115	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CONCRESSAULT	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
COUARGUES	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR collectivité : SIAEP de Ménétréol sous Sancerre	
COUARGUES	AC1	Périmètre de l'église Saint Pierre à Pouilly/Loire (Nièvre) inscription par arrêté du 13/10/1971	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
COUARGUES	AC1	Château de Montalivet-Lagrange : Château de La Grange : - Ensemble des façades et toitures inscription par arrêté du 17 décembre 1959 - Portail d'entrée, façades et toiture de la maison portière, deux bâtiments des communs en totalité, façades et toitures des deux pavillons encadrant la cour d'honneur et escaliers attenants, cour d'honneur, murets balustrades, escaliers et grilles, intérieurs du corps de logis, basse-cour, murs, abreuvoir, chenil, hangar et réservoir d'eau en totalité, et hangar avec fenil, jardin potager, murs, grilles ainsi que la serre, parc (cad. AI, 13 à 26, 32, 35 à 41, 43) inscription par arrêté du 11 septembre 1997 (sur la commune de Saint Bouize)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
COUARGUES	AS1	Captage « Py 2 » avec périmètres de protection immédiate et rapprochée (commune de Pouilly-sur-Loire)	- arrêté préfectoral n°2004-1-336 du 13 avril 2004	Commune de Couargues	
COUARGUES	EL2 bis	police et conservation du domaine public fluvial du canal latéral à la Loire	Code général de la propriété des personnes publiques : article L 2111-10 consistance du domaine public artificiel articles L 2122-1 à 16 utilisation du domaine public articles L 2124-6 à L 2124-15 utilisation du domaine public articles L 2132-5 à 11 police de la conservation prise d'eau article L 2142-1 déclassement du domaine public fluvial article L 3111-2 inaliénabilité du domaine public fluvial article L 5261-2 régime domanial des eaux article 5331-15 utilisation des eaux du domaine public	VNF Direction Territoriale Centre-Bourgogne 13 avenue Albert 1er CS 36229 21062 DIJON Cédex	
COUARGUES	EL3	la Loire servitudes de marche-pied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 58 Subdivision Gestion de la Loire 5 rue des Paty 58000 Nevers	
COUARGUES	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
COUARGUES	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du fleuve « Loire ») Val de la Charité	arrêté préfectoral le 11 juin 2002	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
COUARGUES	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CREZANCY-EN-SANCEF	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : commune de Crézancy en Sancerre	
CREZANCY-EN-SANCEF	AC1	Ensemble castral de Vèvre (sur la commune de Neuvy deux Clochers) : La Tour, Château de la Tour - Façade et toiture du pigeonnier (cad. ZH 63) : inscription par arrêté du 15 juillet 1976. Tertre et fossé annulaire de la motte (ZH 33, 34) ; sol correspondant à l'emprise de l'ancien enclos de la motte : ancienne basse-cour et fossés (ZH 30, 31, 34, 51 à 54) ; certaines parties de la terrasse du donjon et des murs de soutènement subsistants (ZH 58) ; certaines parties des ruines des constructions élevées au nord-ouest du donjon sur la terrasse (ZH 58) ; certaines parties des fossés du donjon et la chaussée qui les enjambe au sud (ZH 57, 58) ; sol correspondant à l'emprise de l'ancienne basse-cour du donjon (ZH 55, 56, 61, 63); tourelle subsistante de l'entrée de l'ancienne basse-cour du donjon (ZH 55) : inscription par arrêté du 08 août 1991. - Donjon en totalité (ZH 60) ; certaines parties de la terrasse du donjon et les murs de soutènement subsistants (ZH 60) ; certaines parties des fossés du donjon (ZH 59, 62) ; certaines parties des ruines des constructions accolées, au donjon au nord-ouest sur la terrasse (ZH 60) ; tourelle angulaire sud-est (ZH 60) : classement par arrêté du 25 mars 1993.	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CREZANCY-EN-SANCEF	I4	- Réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
CREZANCY-EN-SANCEF	PM1	Plan de prévention des risques inondation et coulées de boue dans le Sancerrois	arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013	DDT 18/SER	
CREZANCY-EN-SANCEF	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du fleuve « Loire ») Val de la Charité	arrêté préfectoral le 11 juin 2002	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
CREZANCY-EN-SANCEF	PT2	Faisceau hertzien RELAIS HERTZIEN NEUILLY EN SANCERRE – RELAIS HERTZIEN SAINT PRIX	Décret 19 mars 2013	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CREZANCY-EN-SANCEF	PT3	câble RG 18-56	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CREZANCY-EN-SANCEF	PT3	câble RG 18103	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CREZANCY-EN-SANCEF	PT3	câble RG 18120	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CREZANCY-EN-SANCEF	PT3	Fibre optique FO 18.01	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CREZANCY-EN-SANCEF	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
DAMPIERRE-EN-CROT	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP Val de Loire / Pays Fort	
DAMPIERRE-EN-CROT	EL7	RD 923 approuvé le 23/08/1878	Arrêté non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
DAMPIERRE-EN-CROT	I4	- Réseaux de transport : * liaison 225 kv N°1 Garchizy - Gien – Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
DAMPIERRE-EN-CROT	I4	- Réseaux de transport : * liaison 63 kv N°1 Aubigny - Fortaie(la) – Henrichemont	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
DAMPIERRE-EN-CROT	I4	- Réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
DAMPIERRE-EN-CROT	PT2	Liaison hertzienne Henrichemont vers Brétigny sur Orge (Essonne) zone spéciale de dégagement I = 500 m	Décret du 5 septembre 1989	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
DAMPIERRE-EN-CROT	PT3	câble RG 18.43	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
DAMPIERRE-EN-CROT	PT3	câble FO 18511	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
DAMPIERRE-EN-CROT	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
FEUX	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SIAEP de Sancergues	
FEUX	EL7	RD 52 arrêté préfectoral 03/11/1868	Arrêté non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
FEUX	EL7	RD 50 arrêté préfectoral 03/11/1868	Arrêté non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
FEUX	I4	- réseaux de transport : * Liaison 63 kv N° 1 La Charité sur Loire – Sancerre	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
FEUX	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
FEUX	PT3	Fibre optique FO 18515	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
FEUX	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
GARDEFORT	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP de Sancergues	
GARDEFORT	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
GARDEFORT	PM1	Plan de prévention des risques inondation et coulées de boue dans le Sancerrois	arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie 18000 Bourges	
GARDEFORT	PT3	Cable RG 18118	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
GARDEFORT	PT3	Fibre optique FO 18515	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
GARDEFORT	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
JALOGNES	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP de Sancergues	
JALOGNES	AC1	Château de Pesselières:Les façades et les toitures du château, le terre plein, le pont,les fossés, le colombier. (cad. F212, F367,	-arrêté du 30 juin 2009	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
JALOGNES	EL7	RD 49 approuvé le 24/08/1892	Arrêté non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
JALOGNES	EL7	RD 52 approuvé le 24/08/1892	Arrêté non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
JALOGNES	I4	- réseaux de transport : * Liaison 225 kv N°1 Garchizy - Gien – Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
JALOGNES	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
JALOGNES	PT3	Câble RG 18118	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
JALOGNES	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
JARS	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP Val de Loire / Pays Fort	
JARS	AC1	Eglise Saint-Aignan (cad C1, 150) classement par la liste de 1862	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
JARS	AC1	Maison de Tisserands : les Plansons-d'en-bas : maison de tisserands, y compris le moulin (cad D1, 650) inscription par arrêté du 19 septembre 1966	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
JARS	EL7	RD 74 approuvé le 27 août 1872	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
JARS	EL7	RD 923 approuvé le 17/01/1851	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
JARS	EL7	VC 2 approuvé le 25 mars 1872	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies communales Mairie de Jars route de Sury-es-bois 18260 Jars	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
JARS	EL7	VC 3 approuvé le 6 novembre 1881	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies communales Mairie de Jars route de Sury-es-bois 18260 Jars	
JARS	EL7	VC 3 approuvé le 26 octobre 1923	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies communales Mairie de Jars route de Sury-es-bois 18260 Jars	
JARS	EL7	VC 3 approuvé le 26 octobre 1911	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies communales Mairie de Jars route de Sury-es-bois 18260 Jars	
JARS	EL7	VC 4 approuvé le 16 mars 1873	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies communales Mairie de Jars route de Sury-es-bois 18260 Jars	
JARS	EL7	VC 6 approuvé le 26 décembre 1901	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies communales Mairie de Jars route de Sury-es-bois 18260 Jars	
JARS	EL7	VC 7 approuvé le 29 juillet 1935	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies communales Mairie de Jars route de Sury-es-bois 18260 Jars	
JARS	EL7	VC 9 approuvé le 27 décembre 1900	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies communales Mairie de Jars route de Sury-es-bois 18260 Jars	
JARS	EL7	VC 9 approuvé le 28 avril 1898	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies communales Mairie de Jars route de Sury-es-bois 18260 Jars	
JARS	EL7	VC 12 approuvé le 25 janvier 1937	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies communales Mairie de Jars route de Sury-es-bois 18260 Jars	
JARS	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
JARS	I4	- réseaux de transport : * liaison 225 kv Garchizy-Gien-Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
JARS	I4	- réseaux de transport : * liaison 63 kv Aubigny-Fortaie(la)-Henrichemont	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
JARS	PT3	câble RG 18.38	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
JARS	PT3	Fibre optique FO 18512	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
JARS	PT3	Fibre optique FO 18513	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
JARS	PT3	câble RG 18.20	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
JARS	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LE NOYER	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP Val de Loire / Pays Fort	
LE NOYER	AC1	Locature de la Gravière : Les deux bâtiments la composant, y compris leurs dispositions intérieures (cad. B2, 587) inscription par arrêté du 21 mai 1987	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LE NOYER	AC1	Château de Boucard : Château de Boucard, Champs Bontemps-Boucard : Château en totalité, l'ensemble de ses dépendances bâties, ses cours, l'emprise de ses anciens jardins et parc, y compris les douves, canaux et ponts (cad. B1, 118 à 149, 153 - B2, 904, 949) classement par arrêté du 10 juillet 1995	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LE NOYER	EL7	RD 55 approuvé le 05/04/1882	Arrêté non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
LE NOYER	EL7	RD 74 approuvé le 31/10/1889	Arrêté non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
LE NOYER	EL7	RD 89 approuvé le 26/06/1880	Arrêté non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
LE NOYER	I4	- réseau de transport : * liaison 225 kv N°1 Garchizy-Gien-Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité Groupe GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
LE NOYER	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LE NOYER	PT1	Station hertzienne de Neuilly en Sancerre zone de protection = 1500 m	Décret du 26 juillet 1999	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 Rennes 9	
LE NOYER	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
LERE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP Val de Loire / Pays Fort	
LERE	AC1	Collégiale Saint-Martin : - Crypte et porte ouest (cad. AC 83) : classement par arrêté du 02 mars 1912. - Eglise à l'exception des parties classées (cad. AC 83) : inscription par arrêté du 02 mars 1926.	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LERE	AC1	Château de Villattes : lieu dit "Villate" - Corps de bâtiment principal, à l'exclusion de la façade antérieure sur cour, classée en 1922 ; aile en retour d'équerre, à l'exclusion de la petite construction polygonale adossée et du grand pavillon d'angle (cad. 2000 A 105) : inscription par arrêté du 05 septembre 2000. - Façade principale (cad. 1988 A 105) : classement par arrêté du 28 septembre 1922.	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LERE	AC1	Maison: Route de Cosne (cad. AC106) : inscription par arrêté du : 22 juillet 1925.	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LERE	AC1	Eglise Saint - Jean Baptiste (cad. AC102) : classement par arrêté du 28 février 1992 sur la commune de Sury près Léré	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LERE	EL2 bis	police et conservation du domaine public fluvial du canal latéral à la Loire	Code général de la propriété des personnes publiques : article L 2111-10 consistence du domaine public artificiel articles L 2122-1 à 16 utilisation du domaine public articles L 2124-6 à L 2124-15 utilisation du domaine public articles L 2132-5 à 11 police de la conservation prise d'eau article L 2142-1 déclassement du domaine public fluvial article L 3111-2 inaliénabilité du domaine public fluvial article L 5261-2 régime domanial des eaux article 5331-15 utilisation des eaux du domaine public	VNF Direction Territoriale Centre-Bourgogne 13 avenue Albert 1er CS 36229 21062 DIJON Cédex	
LERE	EL3	la Loire servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 58 Subdivision Gestion de la Loire 5 rue des Paty 58000 NEVERS	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LERE	EL7	RD 47 décision de la commission départementale du 25 janvier 1878	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
LERE	EL7	VC 6 de la Brosse par le Vivier et Valise décision de la commission départementale du 28 octobre 1903	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies communales Mairie de Léré 6 rue du 16 juin 1940 18240 Léré	
LERE	EL7	VC 4 des Houards au Grouzeau décision de la commission départementale du 18 août 1902	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies communales Mairie de Léré 6 rue du 16 juin 1940 18240 Léré	
LERE	EL7	VC 1 décision de la commission départementale du 13 septembre 1886	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies communales Mairie de Léré 6 rue du 16 juin 1940 18240 Léré	
LERE	I4	- réseaux de transport : * liaison 400 kv N°1 Bayet-Gauglin	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
LERE	I4	- réseaux de transport : * liaison 400 kv N°2 Gauglin-Saint-Eloi	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
LERE	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LERE	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du fleuve « Loire ») Val de Léré – Bannay	arrêté préfectoral le 11 juin 2002	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
LERE	PM1	Plan de prévention des risques inondation et coulées de boue dans le Sancerrois	arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
LERE	PT3	Câble RG 18121	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LERE	PT3	Câble RG 18717	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LERE	PT3	Câble RG 18.07	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LERE	PT3	Câble RG 18.66	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LERE	PT3	Câble RG 18.21	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LERE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
MENETOU-RATEL	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Commune de Ménétou Ratel	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MENETOU-RATEL	EL7	RD 86 approuvé le 19/02/1925	Arrêté non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
MENETOU-RATEL	EL7	RD 86E approuvé le 27/09/1906	Arrêté non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
MENETOU-RATEL	EL7	RD 923 approuvé le 17/01/1851	Arrêté non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
MENETOU-RATEL	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
MENETOU-RATEL	PM1	Plan de prévention des risques inondation et coulées de boue dans le Sancerrois	arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
MENETOU-RATEL	PT3	Fibre Optique FO 18513	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MENETOU-RATEL	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
MENETREOL-SOUS-SA	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR collectivité : SIAEP de Ménétréol sous Sancerre	
MENETREOL-SOUS-SA	AC2	Deux ensembles, l'un formé par la métairie Graillot, lieu dit «La Côte blanche » et «l'Etang» en totalité. Le second ensemble formé par le bourg Site inscrit par arrêté du 28 décembre 1979 (cad. A1-A2 n°495 à 499) - Superficie 22 hectares	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 5, avenue Buffon BP 6407 45064 Orléans cedex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MENETREOL-SOUS-SA	AS1	Périmètre de protection rapprochée et éloignée du captage "L'île Boyard n°1 », arrêté du 01 juin 1992 sur Saint-Satur	- arrêté préfectoral du 1er juin 1992	ARS 6 place de la Pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
MENETREOL-SOUS-SA	AS1	Captage avec périmètres de protection immédiate, rapprochée1 et 2 « la Gargaude »	arrêté préfectoral n° 2003-1-450 du 25 avril 2003 modifié par l'arrêté n°2003-1-728 du 10 juin 2003.	ARS 6 place de la Pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
MENETREOL-SOUS-SA	AS1	Captages avec périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée : "L'île Boyard n°2", arrêté du 01 juin 1992	- arrêté préfectoral du 1er juin 1992	ARS 6 place de la Pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
MENETREOL-SOUS-SA	EL2 bis	police et conservation du domaine public fluvial du canal latéral à la Loire	Code général de la propriété des personnes publiques : article L 2111-10 consistance du domaine public artificiel articles L 2122-1 à 16 utilisation du domaine public articles L 2124-6 à L 2124-15 utilisation du domaine public articles L 2132-5 à 11 police de la conservation prise d'eau article L 2142-1 déclassement du domaine public fluvial article L 3111-2 inaliénabilité du domaine public fluvial article L 5261-2 régime domanial des eaux article 5331-15 utilisation des eaux du domaine public	VNF Direction Territoriale Centre-Bourgogne 13 avenue Albert 1er CS 36229 21062 DIJON Cédex	
MENETREOL-SOUS-SA	EL3	la Loire servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 58 Subdivision Gestion de la Loire 5 rue des Paty 58000 Nevers	
MENETREOL-SOUS-SA	EL7	RD 920 approuvé le 10/03/1880	Arrêté non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
MENETREOL-SOUS-SA	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA aériennes (moyenne tension) - lignes HTA - BTB et BTA souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
MENETREOL-SOUS-SA	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du fleuve « Loire ») Val de la Charité	arrêté préfectoral le 11 juin 2002	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
MENETREOL-SOUS-SA	PM1	Plan de prévention des risques inondation et coulées de boue dans le Sancerrois	arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MENETREOL-SOUS-SA	PT3	Câble RG 18.77	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MENETREOL-SOUS-SA	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAINT-BOUIZE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR collectivité : SIAEP de Ménétréol sous Sancerre	
SAINT-BOUIZE	AC1	Eglise Saint-Baudel : Tour et porche (cad. AC12) inscription par arrêté du 18 novembre 1987.	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-BOUIZE	AC1	Château de Montalivet-Lagrange : Château de La Grange : - Ensemble des façades et toitures (Inv. MH : 17 décembre 1959). - Portail d'entrée, façades et toiture de la maison portière, deux bâtiments des communs en totalité, façades et toitures des deux pavillons encadrant la cour d'honneur et escaliers attenant, cour d'honneur, murets balustrades, escaliers et grilles, intérieurs du corps de logis, basse-cour, murs, abreuvoir, chenil, hangar et réservoir d'eau en totalité, et hangar avec fenil, jardin potager, murs, grilles ainsi que la serre, parc (cad. AI, 13 à 26, 32, 35 à 41, 43) inscription par arrêté du 11 septembre 1997	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-BOUIZE	EL2 bis	police et conservation du domaine public fluvial du canal latéral à la Loire	Code général de la propriété des personnes publiques : article L 2111-10 consistance du domaine public artificiel articles L 2122-1 à 16 utilisation du domaine public articles L 2124-6 à L 2124-15 utilisation du domaine public articles L 2132-5 à 11 police de la conservation prise d'eau article L 2142-1 déclassement du domaine public fluvial article L 3111-2 inaliénabilité du domaine public fluvial article L 5261-2 régime domanial des eaux article 5331-15 utilisation des eaux du domaine public	VNF Direction Territoriale Centre-Bourgogne 13 avenue Albert 1er CS 36229 21062 DIJON Cédex	
SAINT-BOUIZE	EL3	la Loire servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 58 Subdivision Gestion de la Loire 5 rue des Paty 58000 NEVERS	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-BOUIZE	EL7	RD 920 approuvé le 20/08/1913	Arrêtés non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-BOUIZE	EL7	RD 59 arrêté préfectoral 23/07/1910	Arrêtés non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-BOUIZE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 63 kV N°1 La Charité-sur-Loire – Sancerre	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-BOUIZE	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
SAINT-BOUIZE	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du fleuve « Loire » Val de la Charité	arrêté préfectoral le 11 juin 2002	DDT/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
SAINT-BOUIZE	PM1	Plan de prévention des risques inondation et coulées de boue dans le Sancerrois	arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013	DDT/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
SAINT-BOUIZE	PT3	Câble RG 18.77	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINTE-GEMME-EN-S.	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP Val de Loire / Pays Fort	
SAINTE-GEMME-EN-S.	AC1	Eglise Sainte Gemme (cad AB 63) Inv MH : 1er octobre 1926 r = 500 m	- loi du 31 décembre 1913 - articles relatifs au code de l'urbanisme	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINTE-GEMME-EN-S.	EL7	RD 54 approuvé le 1er juin 1880	* Routes Départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* Routes Départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
SAINTE-GEMME-EN-S.	EL7	RD 55 approuvé le 18 février 1850	* Routes Départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* Routes Départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
SAINTE-GEMME-EN-S.	I4	- Réseaux de transport : * liaison 63 kv N°1 Cosne-Sancerre	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINTE-GEMME-EN-S.	PT3	Câble RG 18.87	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINTE-GEMME-EN-S.	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINTE-GEMME-EN-S.	I4	- Réseaux de transport : * liaison 63 kv N°1 Fortaie(la)-Sancerre-Vailly	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINTE-GEMME-EN-S.	I4	- Réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
SAINTE-GEMME-EN-S.	PM1	Plan de prévention des risques inondation et coulées de boues dans le Sancerrois	arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
SAINTE-GEMME-EN-S.	PT3	câble RG 18.94	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINTE-GEMME-EN-S.	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAINT-SATUR	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIVOM Sancerre - Saint Satur	
SAINT-SATUR	AC1	Abbaye Saint Pierre -Abbatiale : Eglise (cad. AH 122) Rue Eugène Audonnet ; 36, 38, 40, 42 et 44 rue du commerce classement par la liste de 1840 -Ensemble des éléments bâtis et des sols de l'ancienne abbaye, figurant au cadastre section AH sur les parcelles n° 123, 124, 125, 127, 128, 129, 130, 131 et 132 inscription par arrêté du 2 avril 2003.	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-SATUR	AS1	Périmètre de protection rapprochée et éloignée du captage "L'île Boyard n°2 », arrêté du 01 juin 1992 sur Ménétréol-sous-Sancerre	- arrêté préfectoral du 1er/06/1992	ARS 6 place de la Pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
SAINT-SATUR	AS1	Périmètre de protection rapprochée du captage « Le Bois Vert », arrêté du 01 juillet 2004 sur la commune de Sancerre	- arrêté préfectoral n°2004-6-699 du 1er/07/2004	ARS 6 place de la Pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
SAINT-SATUR	AS1	Captages avec périmètre de protection immédiate, rapprochée et éloignée : "L'île Boyard n°1", arrêté du 01 juin 1992	- arrêté préfectoral du 1er/06/1992	ARS 6 place de la Pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
SAINT-SATUR	EL2 bis	police et conservation du domaine public fluvial du canal latéral à la Loire	Code général de la propriété des personnes publiques : article L 2111-10 consistance du domaine public artificiel articles L 2122-1 à 16 utilisation du domaine public articles L 2124-6 à L 2124-15 utilisation du domaine public articles L 2132-5 à 11 police de la conservation prise d'eau article L 2142-1 déclassement du domaine public fluvial article L 3111-2 inaliénabilité du domaine public fluvial article L 5261-2 régime domanial des eaux article 5331-15 utilisation des eaux du domaine public	VNF Direction Territoriale Centre-Bourgogne 13 avenue Albert 1er CS 36229 21062 DIJON Cédex dt.centrebουργogne@vnf.fr 03 45 34 13 00	
SAINT-SATUR	EL3	la Loire servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 58 Subdivision Gestion de la Loire 5 rue des Paty 58000 NEVERS	
SAINT-SATUR	EL7	RD 54 décision de la commission départementale du 17 août 1880	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des Routes et des Bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-SATUR	EL7	RD 9 décision de la commission départementale du 8 février 1873	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des Routes et des Bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-SATUR	EL7	RD 955 décision de la commission départementale du 8 février 1873	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des Routes et des Bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-SATUR	EL7	RD 2 traversée de Saint Thibault arrêté du 20 novembre 1871	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des Routes et des Bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-SATUR	I4	- réseaux de transport : * Liaison 63 kv N°1 La Charité -sur-Loire - Sancerre	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	* réseaux de transport RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-SATUR	I4	- réseaux de transport : * Liaison 63 kv N°1 Cosne/Loire – Sancerre	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	* réseaux de transport RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-SATUR	I4	- réseaux de transport : * Liaison 63 kv N°1 La Fortaie - Sancerre – Vailly	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	* réseaux de transport RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-SATUR	I4	- réseaux de transport : * poste de transformation d'énergie électrique, 63 kv Sancerre	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	* réseaux de transport RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-SATUR	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
SAINT-SATUR	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du fleuve « Loire ») Val de la Charité	arrêté préfectoral le 11 juin 2002	DDT18/SER 6 place de la pyrotechnie 18000 Bourges	
SAINT-SATUR	PM1	Plan de prévention des risques inondation et coulées de boue dans le Sancerrois	arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013	DDT18/SER 6 place de la pyrotechnie 18000 Bourges	
SAINT-SATUR	PT3	câble RG 18.83	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-SATUR	PT3	Fibre Optique FO 18-514	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-SATUR	PT3	Câble GD 1249	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-SATUR	T1	ligne 689000 Saint-Germain du Puy - Cosne sur Loire	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES	
SAINT-SATUR	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIE Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SANCERRE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIVOM Sancerre - Saint Satur	
SANCERRE	AC1	Prieuré Saint-Pierre dit aussi Saint-Père-la-None : place Saint Père : -Eglise : vestiges immobiliers (cad. AI, 12) classement par arrêté du 05 novembre 1954	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SANCERRE	AC1	Beffroi dit aussi tour Saint-Jean (cad. AH 333) classement par arrêté du 10 février 1913	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SANCERRE	AC1	Château : Place du Connétable : Tour dite des Fiefs (cad. AL 130) inscription par arrêté du 12 février 1927	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SANCERRE	AC1	Hôtel, dit aussi maison Farnault : Façades et toitures (cad. AH 350) inscription par arrêté du 15 mars 1968	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SANCERRE	AC1	La maison dite «Clément» en totalité, ruelle et dépendances comprises située 4 place de la Panneterie à Sancerre (cad AI 373) : inscription par arrêté du 15 avril 2009	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SANCERRE	AC2	Vieille ville de Sancerre : Site inscrit par arrêté du 22 août 1973 (cad. AH et AI en entier) - Superficie 16 hectares	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 5, avenue Buffon BP 6407 45064 Orléans cedex	
SANCERRE	AC2	Remparts des Dames, des Abreuvoirs, des Augustins et esplanade Porte César : Site classé par arrêté du 6 septembre 1946 - Superficie 4 hectares.	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 5, avenue Buffon BP 6407 45064 Orléans cedex	
SANCERRE	AC2	Colline de Sancerre : Site inscrit par arrêté du 6 septembre 1946 (cad. Sancerre : F 817 (tour des Fiefs ISMH, 828 à 831), St Rhombe : 38 à 67, 127 à 167 bis, 168 à 191 bis, 196, 196 bis à 197 bis, 198, 198 bis à 414, 416 à 419, 420 à 421 bis, 422 à 445, 450 à 486) - Superficie 54 hectares	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 5, avenue Buffon BP 6407 45064 Orléans cedex	
SANCERRE	AC2	Vieille ville de Sancerre (extension) : Site inscrit par arrêté du 18 mai 1976 (complète l'arrêté du 22/08/1973). (cad. : AL 159 à 163 inclus, 34 à 37 inclus, 44,53 à 57 inclus, 65 à 76 inclus, 83, 84, 87, 88, 94 à 95) - Superficie 2 hectares	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 5, avenue Buffon BP 6407 45064 Orléans cedex	
SANCERRE	AC2	La métairie Graillot, lieu dit « La Côte blanche » et « l'Etang » en totalité. Site inscrit par arrêté du 28 décembre 1979 (cad. A1-A2 n°495 à 499) - Superficie 22 hectares	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 5, avenue Buffon BP 6407 45064 Orléans cedex	
SANCERRE	AS1	Captage « Le Bois Vert » : périmètres de protection immédiate et rapprochée (arrêté du 1er juillet 2004)	- arrêté préfectoral n° 2004-1-699 du 1er juillet 2004	Commune de Sancerre	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SANCERRE	EL2 bis	police et conservation du domaine public fluvial du canal latéral à la Loire	Code général de la propriété des personnes publiques : article L 2111-10 consistance du domaine public artificiel articles L 2122-1 à 16 utilisation du domaine public articles L 2124-6 à L 2124-15 utilisation du domaine public articles L 2132-5 à 11 police de la conservation prise d'eau article L 2142-1 déclassement du domaine public fluvial article L 3111-2 inaliénabilité du domaine public fluvial article L 5261-2 régime domanial des eaux article 5331-15 utilisation des eaux du domaine public	VNF Direction Territoriale Centre-Bourgogne 13 avenue Albert 1er CS 36229 21062 DIJON Cédex dt.centrebουργogne@vnf.fr 03 45 34 13 00	
SANCERRE	EL7	RD 183 traverse de Chavignol décision du 29 juin 1933	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des Routes et des Bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
SANCERRE	EL7	RD 920 traverse de Sancerre décision du 20 août 1879	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des Routes et des Bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
SANCERRE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 63 kV N°1 Charité – Sancerre	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE GMR – SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SANCERRE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 63 kV N°1 Cosne – Sancerre	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE GMR – SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SANCERRE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 63 kV N°1 La Fortaie - Sancerre – Vailly	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE GMR – SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SANCERRE	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
SANCERRE	INT1	cimetière de Chavignol	Art. L.2223-5 et R.2223-7 du Code général des collectivités territoriales Art. R. 425-13 du code de l'urbanisme Loi 96-142 du 21/02/1996 - JORF 24/02/1996	Collectivités locales	
SANCERRE	INT1	cimetière de Sancerre	Art. L.2223-5 et R.2223-7 du Code général des collectivités territoriales Art. R. 425-13 du code de l'urbanisme Loi 96-142 du 21/02/1996 - JORF 24/02/1996	Collectivités locales	
SANCERRE	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du fleuve « Loire ») Val de la Charité	arrêté préfectoral le 11 juin 2002	DDT/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
SANCERRE	PM1	Plan de prévention des risques inondation et coulées de boue dans le Sancerrois	arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013	DDT/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
SANCERRE	PT3	Câble RG 18.77	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SANCERRE	PT3	câble RG 18.46	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SANCERRE	PT3	Câble RG 18.56	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SANCERRE	PT3	câble RH 18004	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SANCERRE	PT3	Fibre Optique FO 18-01	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SANCERRE	PT3	Fibre Optique FO 18514	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SANCERRE	PT3	Fibre Optique FO 18-515	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SANCERRE	PT3	Câble GD 1249	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SANCERRE	PT3	câble RG 18.83	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SANCERRE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SANTRANGES	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP Val de Loire / Pays Fort	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SANTRANGES	AC1	Eglise Notre Dame : chœur, abside et portail (cad AK 61,62) inscription par arrêté du 17 avril 1931	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SANTRANGES	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex	
SANTRANGES	PM1	Plan de prévention des risques inondation et coulées de boue dans le Sancerrois	arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
SANTRANGES	PT3	câble RG 18121	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SANTRANGES	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAVIGNY-EN-SANCERRE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP Val de Loire / Pays Fort	
SAVIGNY-EN-SANCERRE	EL7	- voie communale : * CR dit des chevreaux au RD 54 approuvé le 4 mai 1927	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Savigny en Sancerre place de l'église 18240 Savigny en Sancerre	
SAVIGNY-EN-SANCERRE	EL7	RD 47 approuvé le 23 mai 1914	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAVIGNY-EN-SANCERR	EL7	RD 54 approuvé le 30/09/1872	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
SAVIGNY-EN-SANCERR	EL7	RD 13 approuvé le 25 avril 1906 traversée de Savigny (suite de A)	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
SAVIGNY-EN-SANCERR	EL7	RD 13 approuvé le 11 avril 1877 traversée de Savigny	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
SAVIGNY-EN-SANCERR	EL7	RD 13 approuvé le 30/09/1872 traversée de Savigny entre plan A et B	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
SAVIGNY-EN-SANCERR	EL7	VC 2 approuvé le 25 septembre 1897	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Savigny en Sancerre place de l'église 18240 Savigny en Sancerre	
SAVIGNY-EN-SANCERR	EL7	VC 4 approuvé le 15 février 1922	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Savigny en Sancerre place de l'église 18240 Savigny en Sancerre	
SAVIGNY-EN-SANCERR	EL7	VC 6 approuvé le 30 juin 1932	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Savigny en Sancerre place de l'église 18240 Savigny en Sancerre	
SAVIGNY-EN-SANCERR	EL7	VC 7 approuvé le 31 octobre 1901	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Savigny en Sancerre place de l'église 18240 Savigny en Sancerre	
SAVIGNY-EN-SANCERR	EL7	VC 9 approuvé le 21 juillet 1941	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Savigny en Sancerre place de l'église 18240 Savigny en Sancerre	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAVIGNY-EN-SANCERR	I4	- réseau de transport : * liaison 63 kV N°1 Fortaie(la)-Sancerre-Vailly	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAVIGNY-EN-SANCERR	I4	- réseau de transport : * liaison 63 Kv N°1 Aubigny-Fortaie(la)-Henrichemont	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAVIGNY-EN-SANCERR	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
SAVIGNY-EN-SANCERR	PM1	Plan de prévention des risques inondation et coulées de boue dans le Sancerrois	http://www.cher.gouv.fr/content/download/7585/47232/file/_blank arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
SAVIGNY-EN-SANCERR	PT3	câble RG 18.66	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAVIGNY-EN-SANCERR	PT3	câble RG 18.94	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAVIGNY-EN-SANCERR	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SENS-BEAUJEU	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Commune de Sens Beaujeu	
SENS-BEAUJEU	AC1	Château de Beaujeu : Façades et toitures du château et des communs ; escalier avec sa cage ; salle à manger ainsi que le salon avec la salle de billard et la chambre contiguë au rez-de-chaussée ; bibliothèque au premier étage (cad. B 587, 593) inscription par arrêté du 02 mars 1981	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SENS-BEAUJEU	AC1	Château de Boucard (sur la commune Le Noyer) : Château de Boucard, Champs Bontemps-Boucard : Château en totalité, l'ensemble de ses dépendances bâties, ses cours, l'emprise de ses anciens jardins et parc, y compris les douves, canaux et ponts (cad. B1, 118 à 149, 153 - B2, 904, 949) classement par arrêté du 10 juillet 1995	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SENS-BEAUJEU	AC1	Locature de la Gravière : Les deux bâtiments la composant, y compris leurs dispositions intérieures (cad. B2, 587) sur la commune Le Noyer inscription par arrêté du 21 mai 1987	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SENS-BEAUJEU	EL7	RD 7 approuvé le 24/04/1873	Arrêté non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
SENS-BEAUJEU	I4	- réseaux de transport : * Liaison 225 kv N°1 Garchizy-Gien-Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SENS-BEAUJEU	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SENS-BEAUJEU	PT1	Centre d'émission de Neuilly en Sancerre – Le Rivally	Décret du 26 juillet 1999	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte 35998 RENNES Cédex 9	
SENS-BEAUJEU	PT2	Centre d'émission de Neuilly en Sancerre – Le Rivailly	Décret du 2 juillet 1999	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte 35998 RENNES Cédex 9	
SENS-BEAUJEU	PT2	Faisceau hertzien RELAIS HERTZIEN NEUILLY EN SANCERRE – RELAIS HERTZIEN SAINT PRIX	Décret du 19 mars 2013	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte 35998 RENNES Cédex 9	
SENS-BEAUJEU	PT2	Centre RELAIS HERTZIEN NEUILLY-EN-SANCERRE	Décret du 19 mars 2013	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte 35998 RENNES Cédex 9	
SENS-BEAUJEU	PT3	câble RG 18120	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SENS-BEAUJEU	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SUBLIGNY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP Val de Loire-Pays Fort	
SUBLIGNY	AC1	Moulin à eau de Tirepeine : Le bâtiment du moulin, en totalité, y compris ses mécanismes et ses appareillages, la chambre attenante au moulin, sur sa façade nord, en totalité, la construction en appentis appuyée sur la façade ouest, en totalité, le système hydraulique (le bief d'amont et le bief d'aval ou arrière bief – y compris la pêcherie, les déversoirs et les vannes en dépendant), les façades et les toitures du logis, les façades et les toitures de la grange. (cad. A7, 15, 792,ZB59) inscription par arrêté du 20 juillet 2010	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SUBLIGNY	EL7	RD 57 approuvé le 21/08/1883	Arrêtés non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
SUBLIGNY	EL7	RD 55 approuvé le 21/08/1883	Arrêtés non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SUBLIGNY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
SUBLIGNY	PM1	Plan de prévention des risques inondation et coulées de boue dans le Sancerrois	arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
SUBLIGNY	PT3	Câble RG 18.20	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SUBLIGNY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SURY-EN-VAUX	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SIAEP de Sury en Vaux	
SURY-EN-VAUX	AC1	Eglise Saint-Etienne (cad. BC 25) inscription par arrêté du 1er octobre 1926 R = 500 m	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SURY-EN-VAUX	EL7	RD 86 approuvé le 25/08/1887	Arrêté non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
SURY-EN-VAUX	I4	- réseaux de transport : * Liaison 63 kV N°1 Cosne – Sancerre	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SURY-EN-VAUX	I4	- réseaux de transport : * Liaison 63 kV N°1 La Fortaie - Sancerre - Vailly	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SURY-EN-VAUX	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
SURY-EN-VAUX	PM1	Plan de prévention des risques inondation et coulées de boue dans le Sancerrois	arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
SURY-EN-VAUX	PT3	câble RG 18.94	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SURY-EN-VAUX	PT3	câble RG 18.83	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SURY-EN-VAUX	PT3	Fibre Optique FO 18514	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SURY-EN-VAUX	PT3	Fibre optique FO 18513	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SURY-EN-VAUX	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAI Cédex	
SURY-ES-BOIS	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP Val de Loire / Pays Fort	
SURY-ES-BOIS	EL7	RD 926 approuvé le 16/03/1873	Arrêté non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
SURY-ES-BOIS	EL7	RD 13 approuvé le 16/03/1873	Arrêté non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
SURY-ES-BOIS	I4	- réseau de transport : * liaison 63 kv N°1 Aubigny-Fortaie(la)-Henrichemont	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SURY-ES-BOIS	I4	- réseau de transport : * liaison 63 kv N°1 Fortaie(la)-Sancerre-Vailly	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SURY-ES-BOIS	I4	réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SURY-ES-BOIS	PT3	Câble RG 18126	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SURY-ES-BOIS	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
SURY-PRES-LERE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP Val de Loire / Pays Fort	
SURY-PRES-LERE	AC1	Eglise Saint Jean Baptiste (cad AC 102) CI MH : 28 février 1992 r = 500 m	- loi du 31 décembre 1913 - articles relatifs au code de l'urbanisme	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SURY-PRES-LERE	EL2 bis	police et conservation du domaine public fluvial du canal latéral à la Loire	Code général de la propriété des personnes publiques : article L 2111-10 consistance du domaine public artificiel articles L 2122-1 à 16 utilisation du domaine public articles L 2124-6 à L 2124-15 utilisation du domaine public articles L 2132-5 à 11 police de la conservation prise d'eau article L 2142-1 déclassement du domaine public fluvial article L 3111-2 inaliénabilité du domaine public fluvial article L 5261-2 régime domanial des eaux article 5331-15 utilisation des eaux du domaine public	VNF Direction Territoriale Centre Bourgogne 13 avenue Albert 1er CS 36229 21062 DIJON Cédex	
SURY-PRES-LERE	EL3	la Loire servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 58 Subdivision Gestion de la Loire 5 rue des Paty 58000 NEVERS	
SURY-PRES-LERE	EL7	RD 751 décret du 14 mars 1872	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
SURY-PRES-LERE	EL7	VC 1 décision de la commission départementale du 26 juin 1880	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Sury-près-Léré résidence Motte 18240 Sury-près-Léré	
SURY-PRES-LERE	EL7	VC 2 décision de la commission départementale du 30 décembre 1884 et décision de la commission départementale du 25 septembre 1913 entre le canal et la Loire	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Sury-près-Léré résidence Motte 18240 Sury-près-Léré	
SURY-PRES-LERE	EL7	VC 3 décision de la commission départementale du 18 août 1902	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Sury-près-Léré résidence Motte 18240 Sury-près-Léré	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SURY-PRES-LERE	EL7	VC 4 décision de la commission départementale du 28 octobre 1884	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Sury-près-Léré résidence Motte 18240 Sury-près-Léré	
SURY-PRES-LERE	EL7	VC 5 décision de la commission départementale du 6 novembre 1913	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Sury-près-Léré résidence Motte 18240 Sury-près-Léré	
SURY-PRES-LERE	EL7	VC 8 décision de la commission départementale du 28 octobre 1926	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Sury-près-Léré résidence Motte 18240 Sury-près-Léré	
SURY-PRES-LERE	I4	- réseaux de transport : * liaison 400 kv N°1 Bayet-Gauglin	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SURY-PRES-LERE	I4	- réseaux de transport : * liaison 63 kv N°1 Cosne-Fortaie(la)-Neuvy	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SURY-PRES-LERE	I4	- réseaux de transport : * liaison 63 kv N°1 Fortaie (la)-Neuvy	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SURY-PRES-LERE	I4	- réseaux de transport : * liaison 63 kv N°1 Fortaie(la)-Rublots(les)	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
SURY-PRES-LERE	I4	- réseaux de transport : * liaison 63 kv N°1 Fortaie(la)-Sancerre-Vailly	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
SURY-PRES-LERE	I4	- réseaux de transport : * liaison 63 Kv N°1 Fortaie(la)-Gauglin	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
SURY-PRES-LERE	I4	- réseaux de transport : * poste de transformation d'énergie électrique 63 kv La Fortaie	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SURY-PRES-LERE	I4	- réseaux de transport : * liaison 400 kv N°2 Gauglin-St-Eloi	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
SURY-PRES-LERE	I4	- réseaux de transport : * liaison 63 kv N°1 Aubigny-Fortaie(la)-Henrichemont	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
SURY-PRES-LERE	I4	réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2 	
SURY-PRES-LERE	PM1	Plan de prévention des risques inondation et coulées de boue dans le Sancerrois	arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013	DDT 18/SER	
SURY-PRES-LERE	PM1	Plan de prévention des risques inondation « PPRI du fleuve « Loire ») Val de Léré – Bannay	arrêté préfectoral le 11 juin 2002	DDT 18/SER	
SURY-PRES-LERE	PT3	Câble RG 18121	<ul style="list-style-type: none"> articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SURY-PRES-LERE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
THAUVENAY	A4	la Vauvise arrêté du 11/07/1988 passage des engins mécaniques d'entretien l = 4 m comptée à partir de chaque rive	code rural : articles 100 et 101 - décret n° 59-96 du 7 janvier 1959 relatif au passage des engins mécaniques d'entretien sur les berges et dans le lit des cours d'eau non domaniaux largeur 4 m complété par : - décret n° 60-419 du 25 avril 1960 et la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 code de l'urbanisme - articles L.421-1, L.422-1, R.421-38-16 et R.422-8	D.D.T /SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
THAUVENAY	A4	Le Moule arrêté du 11/07/1988 passage des engins mécaniques d'entretien l = 4 m comptée à partir de chaque rive	code rural : articles 100 et 101 - décret n° 59-96 du 7 janvier 1959 relatif au passage des engins mécaniques d'entretien sur les berges et dans le lit des cours d'eau non domaniaux largeur 4 m complété par : - décret n° 60-419 du 25 avril 1960 et la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 code de l'urbanisme - articles L.421-1, L.422-1, R.421-38-16 et R.422-8	D.D.T /SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
THAUVENAY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SIAEP de Ménétréol sous Sancerre – Thauvenay – Saint-Bouize	
THAUVENAY	AS1	Périmètres de protection rapprochée 1 et 2 du captage « la Gargaude » sur Ménétréol-sous-Sancerre	arrêté préfectoral n° 2003-1-450 du 25 avril 2003 modifié par l'arrêté n° 2003-1-728 du 10 juin 2003.	S.I.A.E.P. de Ménétréol-sous-Sancerre-Thauvenay-Saint Bouize	
THAUVENAY	EL2 bis	police et conservation du domaine public fluvial du canal latéral à la Loire	Code général de la propriété des personnes publiques : article L 2111-10 consistance du domaine public artificiel articles L 2122-1 à 16 utilisation du domaine public articles L 2124-6 à L 2124-15 utilisation du domaine public articles L 2132-5 à 11 police de la conservation prise d'eau article L 2142-1 déclassement du domaine public fluvial article L 3111-2 inaliénabilité du domaine public fluvial article L 5261-2 régime domanial des eaux article 5331-15 utilisation des eaux du domaine public	VNF Direction Territoriale Centre-Bourgogne 13 avenue Albert 1er CS 36229 21062 DIJON Cédex	
THAUVENAY	EL3	- la Loire servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 58 Subdivision Gestion de la Loire 5 rue des Paty 58000 NEVERS	
THAUVENAY	EL7	RD 159 traversée de Fretoy/Thauvenay jusqu'à l'embranchement de Récy 26 mars 1925	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
THAUVENAY	I4	réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
THAUVENAY	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du fleuve « Loire ») Val de la Charité Plan de prévention des risques inondation et coulées de boue dans le Sancerrois	arrêté préfectoral le 11 juin 2002 arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013	DDT/SER	
THAUVENAY	PT3	câble RG 18.77	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
THAUVENAY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
THOU	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP Val de Loire / Pays Fort	
THOU	EL7	RD 923 approuvé le 25/07/1851	Arrêté non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
THOU	I4	réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
THOU	PT3	Câble RG 18.38	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
THOU	PT3	Fibre Optique FO 18512	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
THOU	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
VAILLY-SUR-SAUDRE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Mairie de Vailly sur Sauldre place du 8 mai 1945 18260 Vailly sur Sauldre	
VAILLY-SUR-SAUDRE	AS1	Captage "Les Davies" : périmètres de protection immédiate, rapprochée et zone de vigilance au sein du PPR	- arrêté préfectoral n° 2004-1-1225 du 11 octobre 2004	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
VAILLY-SUR-SAUDRE	EL7	RD 8 approuvé le 19 juillet 1851 et modifié le 10 avril 1907	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
VAILLY-SUR-SAUDRE	EL7	RD 923 (de la RD 926 vers Thou) approuvé le 19 juillet 1851) Traversée de Vailly en venant de Sancerre (carrefour RD926-RD11)	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
VAILLY-SUR-SAUDRE	EL7	RD 926 approuvé le 25/08/1897 Traversée de Vailly de Villegenon à Sury-es-Bois	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
VAILLY-SUR-SAUDRE	EL7	VC 1 approuvé le 29 juillet 1893	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Vailly sur Sauldre place du 8 mai 1945 18260 Vailly sur Sauldre	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VAILLY-SUR-SAUDRE	EL7	VC 2 approuvé le 3 avril 1872	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Vailly sur Sauldre place du 8 mai 1945 18260 Vailly sur Sauldre	
VAILLY-SUR-SAUDRE	EL7	VC 4 approuvé le 1er février 1877	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Vailly sur Sauldre place du 8 mai 1945 18260 Vailly sur Sauldre	
VAILLY-SUR-SAUDRE	EL7	VC 5 approuvé le 26 janvier 1882	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Vailly sur Sauldre place du 8 mai 1945 18260 Vailly sur Sauldre	
VAILLY-SUR-SAUDRE	I4	- réseaux de transport : * liaison 225 kv N°1 Garchizy-Gien-Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
VAILLY-SUR-SAUDRE	I4	- réseaux de transport : * liaison 63 kv N°1 Fortaie(la)-Sancerre-Vailly	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
VAILLY-SUR-SAUDRE	I4	- réseaux de transport : * liaison 63 Kv N°1 Aubigny-Fortaie(la) - Henrichemont	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VAILLY-SUR-SAUDRE	I4	- réseaux de transport : * Poste de transformation d'énergie électrique, 63kV Vailly	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
VAILLY-SUR-SAUDRE	I4	réseaux de distribution - lignes HTA aériennes (moyenne tension) - lignes HTA - BTB et BTA souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
VAILLY-SUR-SAUDRE	PT3	Câble RG 18126	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VAILLY-SUR-SAUDRE	PT3	câble RG 18117	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VAILLY-SUR-SAUDRE	PT3	Câble RG 18.38	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VAILLY-SUR-SAUDRE	PT3	Câble RG 18.43	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VAILLY-SUR-SAUDRE	PT3	Câble RG 18115	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VAILLY-SUR-SAUDRE	PT3	Câble FO 18511	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VAILLY-SUR-SAUDRE	PT3	Câble FO 18512	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VAILLY-SUR-SAUDRE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
VEAUGUES	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Commune de Veaugues	
VEAUGUES	EL7	RD 49 approuvé par décision du Conseil Général en date du 18 août 1896	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
VEAUGUES	EL7	RD 59 approuvé par décision du Conseil Général en date 26 avril 1892 modifications entre les repères 13.21 et 16.22 approuvées par décision du Conseil Général en date du 22 mai 1914	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
VEAUGUES	EL7	RD 49 approuvé par décision du Conseil Général en date du 25 avril 1922	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
VEAUGUES	EL7	RD 359 approuvé par décision du Conseil Général en date du 18 août 1897	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VEAUGUES	I4	- Réseau de transport : * Liaison 225 kV N°1 Garchizy – Gien - Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
VEAUGUES	I4	réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
VEAUGUES	PM1	Plan de prévention des risques inondation et coulées de boue dans le Sancerrois	arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013	DDT 18/SER	
VEAUGUES	PT3	câble RG 18103	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VEAUGUES	PT3	câble RG 18.56	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VEAUGUES	PT3	câble RG 18119	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VEAUGUES	PT3	fibre optique FO 18-01	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VEAUGUES	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
VERDIGNY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SIAEP de Sury en Vaux	
VERDIGNY	EL7	RD 134 approuvé par décision de la commission départementale en date du 27 novembre 1897	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
VERDIGNY	EL7	VC 3 approuvé par décision de la commission départementale en date du 30 décembre 1884	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Verdigny Le bourg 18300 Verdigny	
VERDIGNY	I4	- réseaux de transport : * Liaison 63 kV N°1 Cosne – Sancerre	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
VERDIGNY	I4	- réseaux de transport : * Liaison 63 kV N°1 La Fortaie – Sancerre – Vailly	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
VERDIGNY	I4	réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VERDIGNY	PM1	Plan de prévention des risques inondation et coulées de boue dans le Sancerrois	arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013	DDT 18/SER	
VERDIGNY	PT1	Station de Sancerre CRS zone de protection r = 1500 m	Décret du 10 mars 1961	Préfecture d'Indre et Loire S.R.T.I de Tours 16 rue Buffon 37032 Tours Cédex	
VERDIGNY	PT3	Câble RG 18.83	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VERDIGNY	PT3	Fibre Optique FO 18514	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VERDIGNY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : - articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
VILLEGENON	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP Val de Loire / Pays Fort	
VILLEGENON	AC1	Eglise Saint Georges (cad A3, 589) inscription par arrêté du 22 mars 1930	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VILLEGENON	EL7	RD 926 approuvé le 03/02/1862	Arrêtés non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
VILLEGENON	EL7	RD 89 approuvé le 06/04/1875	Arrêtés non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VILLEGON	I4	réseaux de transport : liaison 225 kv N°1 Garchizy-Gien-Tabarderie	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
VILLEGON	I4	réseaux de transport : liaison 63 kv N°1 Aubigny-Fortaie(la)-Henrichement	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
VILLEGON	I4	réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex 	
VILLEGON	PT2	Liaison hertzienne Henrichemont vers Brétigny sur Orge (Essonne) zone spéciale de dégagement l = 500 m	Décret du 5 septembre 1989	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9 	
VILLEGON	PT3	câble RG 18117	<ul style="list-style-type: none"> articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	<ul style="list-style-type: none"> Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3 	
VILLEGON	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : <ul style="list-style-type: none"> - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : <ul style="list-style-type: none"> - articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18 	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
VINON	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR Collectivité : SIAEP de Sancergues	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VINON	EL7	RD 59 approuvé le 23/08/1888	Arrêtés non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
VINON	EL7	RD 59 approuvé le 23/08/1888	Arrêtés non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
VINON	EL7	RD 10 arrêté préfectoral 02/08/1861	Arrêtés non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
VINON	I4	réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
VINON	I4	Réseau de transport : Liaison 63 KV N°1 La Charité sur Loire – Sancerre	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
VINON	PM1	Plan de prévention des risques inondation et coulées de boue dans le Sancerrois	arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013	DDT 18/SER	
VINON	PT2	Faisceau hertzien RELAIS HERTZIEN NEUILLY EN SANCERRE – RELAIS HERTZIEN SAINT PRIX	Décret du 19 mars 2013	– Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
VINON	PT3	câble RG 18-46	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VINON	PT3	câble RG 18-119	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VINON	PT3	câble RG 18-118	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VINON	PT3	câble FO 18-515	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VINON	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	